



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 18 JUILLET 2018 À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. Entente entre Ville de Percé et Complexe Place du Quai S.E.C. relativement aux conditions de vente du lot 6 135 672 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud
2. Entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN) concernant le grief 2017-01
3. Achat d'une camionnette usagée GMC Sierra 3500, 4 portes, 2013, avec équipements à neige, de Station Service Lajeunesse & Robichaud inc.
4. Appui à La Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer relativement à sa demande de permis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la circulation sur le territoire de la ville de Percé dans le cadre du Raid international Gaspésie qui se tiendra en septembre 2018
5. Point d'information – Convention avec le Club Nautique de Percé relativement à l'occupation d'une partie du bâtiment, incluant des espaces extérieurs, au 199, route 132 Ouest, Percé

PÉRIODE DE QUESTIONS.